Envoyé en préfecture le 22/10/2026
Reçu en préfecture le 22/10/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20261008-D2026_56-DE

Commune de Mérillac
Séance du 8 octobre 2026
Délibération n°2026-56

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 8 octobre 2026

Le 8 octobre 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 1er octobre 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (9): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Dominique DELAUNAY, Sabine SOQUET, Linda SOQUET, Danick MEHEUST, Adrien SOQUET, Ewen PERQUIS.
Membres absents (2): Sandrine CANAUD *(pouvoir à Dominique DELAUNAY)*, Isabelle BOUGAHAM.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-56. Mandat spécial « Congrès des Maires (édition 2026) ».

L'article L2122-18 du Code général des collectivités territoriales prévoit que « les fonctions de Maire, d'Adjoint, de conseiller municipal […] donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux. »

La notion de « mandat spécial » s'applique uniquement aux missions accomplies par un conseiller municipal dans l'intérêt de sa commune. Il exclut les activités courantes de l'élu et doit correspondre à une opération déterminée de façon précise quant à son objet et limitée dans sa durée. Il doit enfin faire l'objet d'une autorisation expresse de l'organe délibérant.

Hervé MORIN sollicite par conséquent un « mandat spécial » pour sa participation à l'édition 2026 du *Congrès des Maires et des Présidents d'intercommunalité* qui se déroulera du 24 au 26 novembre prochain et la prise en charge des frais de déplacement correspondants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, donne mandat spécial au Maire pour cet évènement et autorise le remboursement de ses frais de déplacement, dans les conditions prévues par la délibération n°2026-55 en date du 08/10/2026.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.